

La démocratie consociative.

Fiche : Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques.

Frédéric Richard

La démocratie fonctionne en règle générale sur le principe de la majorité qui se dégage du choix des citoyens, le corps électoral étant alors considéré comme une entité unique. Ce système suppose une volonté de vivre ensemble, un sentiment commun d'appartenance et une mémoire partagée, notamment dans le cadre du roman national, qui permettent de transcender les fractures sociales, identitaires, linguistiques et religieuses qui caractérisent de nombreux pays du monde. La diversité se conçoit dans une communauté que l'on appelle souvent nationale. Toutefois, une minorité de pays dans le monde a fait le choix différent de la démocratie consociative, c'est le consociationalisme. Le politologue néerlandais Arend Lijphart a analysé ces modèles politiques singuliers dès les années 1960 et 1970.

Face à la difficulté de construire ce vivre ensemble, et au danger de conflits et de fragmentation du pays, des pays ont décidé de construire leur démocratie à partir d'une logique communautaire. Nous pouvons citer le Liban. Cela peut concerner aussi des pays où règnent la paix et la concorde mais qui ont élaboré leur devenir national, parfois en fonction d'affrontements qui ont marqué un passé plus ou moins lointain. La Suisse constitue un exemple intéressant.

La Suisse est un état fédéral. Le partage du pouvoir au niveau des instances fédérales centrales à Berne prend en compte à la fois la représentativité des partis politiques sur le plan national en fonction de leurs résultats électoraux et les équilibres linguistiques. Toutes les institutions fédérales qui sont réparties à travers tout le pays doivent respecter cet équilibre linguistique. Il y a quatre langues nationales et officielles en Suisse : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Enfin, il y a un équilibre complexe des pouvoirs entre le pouvoir fédéral, les cantons et les municipalités. On peut distinguer les cantons- au nombre de 26-avec une majorité linguistique française, allemande, italienne et romanche.

Le Liban est un autre exemple. Territoire de l'Empire ottoman jusqu'à la Première Guerre Mondiale, il est administré par la France entre 1920 et 1943. Indépendant en 1943, il doit construire un système politique qui prenne en compte sa grande diversité, notamment religieuse. La constitution élaborée par les élites du pays, notamment maronites et sunnites, prend en compte cette réalité et partage le pouvoir entre les trois grandes communautés. Le Président doit être un chrétien maronite, le premier ministre un musulman sunnite et le président du parlement un musulman chiite. Le système ne prend pas en compte d'autres populations : les Palestiniens réfugiés au Liban depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948, les chrétiens grecs orthodoxes, les musulmans druzes...La terrible guerre civile entre 1975 et 1989 montre les limites du système. Aujourd'hui, le Liban connaît une crise systémique politique, économique et sociale. Le jeu politique qui repose sur une entente entre les élites des trois grandes communautés et une forte corruption ne permet plus de résoudre les difficultés et suscite un rejet très marqué d'une grande partie de la population.

D'autres pays utilisent la démocratie consociationaliste : la Belgique, la Bosnie-Herzégovine...

Ce sont souvent des pays de petite taille avec une forte hétérogénéité linguistique, religieuse et une difficulté à construire un vivre ensemble. La volonté de résoudre les fractures a pu se produire dans le cadre d'un passé lointain, par exemple la Suisse. Pour les autres pays, le problème est actuel et cette forme d'organisation politique permet d'éviter ou de limiter les affrontements.

Des pays plus vastes comme l'Italie et le Nigéria ont aussi adopté des pratiques qui relèvent en partie du consociationalisme.

L'UE est d'une certaine façon une démocratie consociative. De nombreuses décisions sont prises par les 27 pays selon un principe de majorité. Chaque pays a un droit de vote en fonction de son poids démographique. Pour les décisions prises à l'unanimité, chaque pays a un vote.

Bibliographie :

Lacabanne Julien., *La démocratie consociative. Force et faiblesse du multiculturalisme*. Éditions Persée, L'arbre du savoir, 2016.

Lacabanne Julien, Lijphart Arend et Clément Franz., *Introduction à la démocratie consociative: Les grands défis lancés par le multiculturalisme aux sociétés contemporaines*, Éditions universitaires européennes, 2016.

Lijphart Arend., *Democracy in Plural Societies: A Comparative Exploration*, Yale University Press, New Haven, 1977.

Lijphart Arend., *Patterns of Democracy: Government Forms & Performance in Thirty-six Countries*. Yale University Press, New Haven, 1999.